

Mantrailing

On se demande souvent si un chien peut détecter l'odeur d'une personne plusieurs jours après sa disparition. La réponse est clairement : « oui »

A la mi-juillet les binômes chiens et conducteurs de chiens de mantrailing de l'OCVS se sont rendus dans les Grisons afin d'y passer différents examens sous la direction de Peter Keller de « Sam-dogs ».

Trois conducteurs et leur chien ont réussi l'épreuve M5 (niveau requis pour être reconnu « opérationnel » par l'OCVS).

Ainsi, le groupe de Mantrailing de l'OCVS peut désormais mettre ses capacités au service de l'OCVS et de la Police cantonale lors de la disparition de personne. Le groupe est disponible 24 heures sur 24.

